

CASE NO: ICR-98-41-I  
EXHIBIT NO: D.K. 78  
DATE ADMITTED: 23-9-2004  
TENDERED BY: DEFENSE  
NAME OF WITNESS: .....

5(a)

## Communiqué de cessez-le-feu au Rwanda

1. A l'initiative de Son Excellence Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre et Médiateur, un Sommet Régional, réunissant les Chefs d'Etat des pays voisins du Rwanda (Burundi, Kenya, Ouganda et Tanzanie) ainsi que le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine, s'est tenu les 13 et 14 juin à Tunis (Tunisie) dans le cadre de la 30ème Session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA.
  2. Les Chefs d'Etat ont entendu les parties ruandaises en conflit. Les parties se sont engagées à observer et à respecter un cessez-le-feu immédiat.
  3. La Déclaration de Cessez-le-feu Gbadolite, signée par le Gouvernement d'Intérim le 23 avril 1994 et par le Front Patriotique du Rwanda le 5 mai 1994, a été amendée en conséquence. Ce texte est joint au communiqué.
- Le Président de la Tanzanie, en sa qualité de Facilitateur, s'est engagé à convoquer une réunion des parties afin de négocier l'application de l'Accord de Paix d'Arusha.

TUNIS, le 15 juin 1994

*Vu et approuvé*

*P. 7*

*NIKOLAZANYA wa NGIRE NGIRO*

*Vice-Ministre des Relations Extérieures  
de la République du Zaïre*